

## Transition énergétique et la Croissance verte

L'amidonnerie est un secteur stratégique au sein de l'industrie agroalimentaire française. En effet, elle occupe la 3<sup>ème</sup> place au niveau mondial et dégage un solde commercial à l'exportation d'environ 1,4 Mds d'€. Ancrée dans nos territoires, elle emploie directement et indirectement plus de 15 000 personnes. Elle constitue également un débouché important des céréales françaises avec environ le cinquième des débouchés intérieurs du blé et le tiers des débouchés intérieurs du maïs.

### L'amidonnerie, actrice de la transition énergétique et de la croissance verte

- L'industrie amidonnière a entamé depuis plus de dix ans une stratégie de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre par unité produite, en particulier par des efforts en matière de consommation d'énergie ou une réorientation de ses sources d'énergie (gaz, biomasse, géothermie). Ce secteur a stabilisé ses émissions de Gaz à Effet de Serre depuis 2002 alors que sa production totale augmentait de près de 20%.
- Elle a engagé au niveau européen une étude sur l'analyse du cycle de vie de ses produits dans la perspective d'un affichage environnemental mais surtout pour, dès à présent, s'engager dans une démarche de progrès sur ce point.
- Cette industrie est aussi un acteur majeur de la bioéconomie dans toutes ses dimensions, alimentaire, non alimentaire et nutrition animale ; elle a déjà fortement investi en recherche et développement dans le domaine de la chimie du végétal et entend être source d'innovation avec le développement de nouveaux produits répondant aux attentes de la croissance verte.

### Mais une grande sensibilité au prix de l'énergie... dans un contexte de forte concurrence internationale...

- L'amidonnerie est une industrie intensive en énergie et soumise à un risque de
- « fuite de carbone » dans le contexte ETS.
- L'énergie constitue le second poste de dépense de l'industrie amidonnière, derrière les achats de matières premières agricoles. En effet les procédés de production des amidonneries nécessitent une grande quantité de chaleur produite essentiellement à partir de gaz et requièrent aussi de l'électricité principalement à des fins de force motrice (broyage, pompage, etc...).
- L'écart de prix de l'énergie entre la France et ses principaux concurrents, qu'il s'agisse de l'Allemagne ou des Etats-Unis constitue une menace importante sur la compétitivité de ce secteur déjà soumis à une forte pression concurrentielle intra européenne et internationale.

### La loi sur la transition énergétique et la croissance verte, une opportunité pour l'amidonnerie française...

- Par la création de nouveaux débouchés, en particulier si une préférence aux produits biosourcés est octroyée dans la commande publique,
- Par une meilleure visibilité à moyen terme du fait de priorités claires et hiérarchisées en matière d'énergie,

**...qui n'empêche pas la vigilance du fait d'un risque de perte de compétitivité.**

Aussi, afin d'assurer la compétitivité de l'amidonnerie française dans ce contexte de transition énergétique et de croissance verte, l'USIPA restera vigilante sur les dispositions législatives et réglementaires qui seront adoptées. Elle attend de ces dispositions un cadre, des priorités, un accompagnement des industriels et une adaptation du rythme de cette transition en fonction de la conjoncture économique.

L'USIPA appelle ainsi de ses vœux :

- Un prix de l'énergie compétitif : prix de base, coût de transport, taxes et contributions,
- Des exonérations et abattements consentis aux industries intensives en énergie, soumises à la concurrence internationale et actrices de la croissance verte,
- Une stratégie gaz et une stratégie biomasse fortes passant en particulier par l'encouragement de la cogénération industrielle à haute performance énergétique,
- L'éligibilité de l'ensemble des procédés industriels aux certificats d'économie d'énergies,
- Un soutien à l'innovation en faveur de la chimie du végétal qui fait déjà partie des 10 priorités de la Ministre de l'Environnement pour la transition énergétique et des 34 plans de reconquête industrielle décidés par le Gouvernement à l'automne 2013.

\*\*\*\*\*